

LOISIRS ET SOLEIL DE SAINT ETIENNE

Affiliée à la FFN

Déclaration Préfectorale N° 311-74-82 du 21-11-74

872, route du Dorier

42 230 Saint-Victor sur Loire



TARIFS 2025

ADHERENTS	individuel dont licence FFN	145,00 €
	Enfants jusqu'à 17 ans inclus	Gratuit
	Adultes de 18 à 25 ans inclus	50,00 €
	Emplacement (1 unité) - RC CARAVANE OBLIGATOIRE	265,00 €
	Animal de compagnie (par famille)	10,00 €
	Certificat de vaccination antirabique obligatoire	10,00 €
NOUVEAUX ADHERENTS	Droit d'entrée (à partir de 18 ans)	15,00 €

JOURNEE DECOUVERTE Maximum 2 journées Pièce d'identité obligatoire	Journée par personne à partir de 16 ans (Quelle que soit l'heure d'arrivée)	15,00 €
	Enfants jusqu'à 15 ans inclus	Gratuit

INVITES Maximum 3 fois	Invité chez un adhérent - en présence de l'adhérent (journée)	5,00 €
	Invité chez un adhérent - en présence de l'adhérent et dans la caravane de l'adhérent (nuit)	10,00 €
	Invité chez un adhérent - en présence de l'adhérent et utilisant une tente sur l'emplacement de l'adhérent (nuit)	10,00 €

CAMPING CARAVANING 30% à la réservation. Tout départ après 10 heures entraîne le paiement d'une journée supplémentaire.	Forfait emplacement passagers	
	Caravane, camping car, tente, véhicule sur parking	25,00 €
	Forfait 1 à 2 personnes	
	Personne supplémentaire	10,00 €
	Enfants moins de 16 ans	Gratuit
	Taxe de séjour (à partir de 18 ans) par jour	0,20 €
	Electricité par jour	5,00 €
	Animal de compagnie par jour	3,00 €
	Machine à laver	5,00 €
	Forfait emplacement adhérents	
	La nuitée	10,00 €

CARAVANE DE LOCATION 30% à la réservation. Tout départ après 10 heures entraîne le paiement d'une journée supplémentaire. Carte FFN recommandée.	Location à la nuitée jusqu'à 10 h 00 - 2 personnes max Caravane standard	35,00 €
	Location à la nuitée jusqu'à 10 h 00 - 2 personnes max Caravane supérieure (Forsythia, Sureau)	45,00 €
	Caution caravane + ménage	230,00 €
	Location de draps (la paire)	8,00 €
	Location à la nuitée caravane standard par un adhérent - 2 personnes max	20,00 €
	Location à la nuitée caravane supérieure par un adhérent - 2 personnes max	25,00 €

DIVERS	Stationnement caravane sur le parking par mois	40,00 €
	Electricité pour raisons médicales par an	25,00 €
	Electricité pour travaux sur emplacement (forfait 5 jours maximum)	15,00 €

REGLEMENT COTISATIONS Après ces dates, une majoration de 10% sera appliquée,	Reglements des emplacements adhérents avant le 31/01/2025	
	Règlement des cotisations au club avant le 31/03/2025	
	Chèques vacances : règlement avant le 31/12/2024 pour toutes les cotisations réunies.	

Les adhérents et les visiteurs doivent se conformer au règlement intérieur
